RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l’agroalimentaire et de la forêt

AVIS PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL CONCLU DANS LE CADRE D'INTERFEL

L'accord interprofessionnel conclu dans le cadre de l’association interprofessionnelle des fruits et légumes frais (INTERFEL) relatif à la commercialisation des pêches-nectarines est étendu par arrêté du 19 janvier 2016 publié au Journal officiel de la République française le 28 janvier 2016.

les fruits et légumes frais
Interfel

ACCORD INTERPROFESSIONNEL
PÊCHE - NECTARINE
« Interdiction du « Calibre D »

Entre les organisations membres d'INTERFEL, il est convenu à l'unanimité, ce qui suit :

ARTICLE I

Le présent accord interprofessionnel a pour objet d'améliorer la qualité des Pêches et Nectarines tout au long de la campagne de commercialisation

ARTICLE II

Les pêches et nectarines de calibre D, produites en France, ne peuvent être détenues en vue de la vente, mises en vente ou vendues avant le 30 juin.

ARTICLE III

Cette disposition ne s'applique pas aux pêches et nectarines vendues séparément pour la transformation.

ARTICLE IV

Les contrôles et prélèvements, en vue de s'assurer du respect du présent accord, sur le territoire français, dès le stade de la production et à toutes les étapes de la commercialisation, seront effectués par les agents d'INTERFEL ou habilités par INTERFEL.

ARTICLE V

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2016. Si les conditions du marché l'exigent, INTERFEL s'engage à présenter dans les meilleurs délais aux Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Economie un avenant suspendant ou modifiant l'application du présent accord.

Fait à Paris, le 9 juin 2015
«Certifié exact»

Le Président
Bruno DUPONT

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LEGUMES
19, rue de la Pépinière 75008 Paris - Tél. : (33) 01 49.49.15.15 - Fax : (33) 01 49.49.18.88
Organisme Interprofessionnel reconnu par l'État. Loi du 10 juillet 1975. Arrêté interministériel du 5 juillet 1976 –
N° TVA INTRACOMMUNAUTIARE FR 82 308 647 395 00042 / APE 9499Z
www.interfel.com – wwwlesfruitsetlegumesfrais.com – www.aprifel.com